

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC\_02\_010

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE (Oulmes) en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 32  
- Suppléants : 2

Date de convocation : 7 février 2024

Excusés ayant donné pouvoir : 4  
Votants : 36

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

**ABSENTS EXCUSES :**

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – COMMUNE DE FAYMOREAU**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHOLLET.

Monsieur CHOLLET rappelle que Vendée Eau exerce la compétence assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Vendée Sèvre Autise depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023. A ce titre, il s'est engagé à mettre en œuvre le projet d'assainissement collectif au niveau du village minier de Faymoreau.

Ce projet a nécessité de revoir le zonage d'assainissement de la Commune, en faisant passer ce secteur d'une zone « d'assainissement non collectif » à une zone « d'assainissement collectif ».

Une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Faymoreau s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 22 janvier 2024 ; 3 permanences ont été proposées aux usagers sur site. Lors de cette enquête 6 observations ont été déposées.

Après la remise du mémoire en réponse aux observations, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au zonage assorti de deux recommandations :

- L'une visant à strictement faire prendre en compte les risques miniers par les entreprises en charge des travaux ;
- L'autre visant à contrôler strictement les rejets des eaux pluviales lors de leur orientation vers l'ancien réseau unitaire.

Il appartient désormais au Conseil communautaire d'approuver la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Faymoreau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10, R. 2224-8 et R. 2224-9 ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, dite loi sur l'eau ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et R.123.1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° E 23000201-85 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 16 novembre 2023 désignant Monsieur Bernard Janailhac, en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté n°20-2023 du Président de Vendée Eau en date du 30 novembre 2023 soumettant le plan de zonage assainissement des eaux usées de la Commune de Faymoreau à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 22 janvier 2024 ;

Vu le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 085-248500563-20240213-2024CC\_02\_010-DE

S<sup>2</sup>LO

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Faymoreau.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Faymoreau, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférentes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

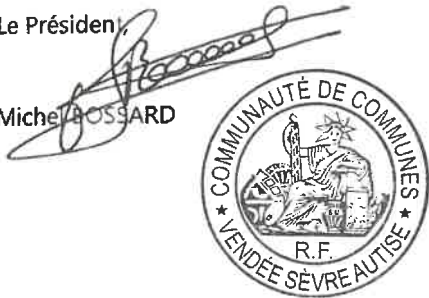
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 février 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Pouplin

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le



ID : 085-248500563-20240213-2024CC\_02\_010-DE